



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

« A.D.S.E.A.05 »
72 ROUTE DES EYSSAGNIERES
BP 332
05000 GAP

Le Marignan - 1 A, rue Bayard - 05000 GAP - Tél. 04 92 52 37 53 - Fax 04 92 52 37 68
contact@cabinet-gautier.com



« ADSEA 05 »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADSEA 05 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Néant.

Observation

Néant.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis dans votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et informations fournies en annexe.
- Nous avons mis en œuvre les contrôles de substance que nous avons estimés nécessaires compte tenu de la situation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre
- en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gap, le 14 juin 2020

SASU COMES
Par son Président
Commissaire Aux Comptes Responsable
Philippe GAUTIER

BILAN

ACTIF	2019			2018
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif immobilisé				
- Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	13 126	9 036	4 090	5 454
Logiciels informatiques	126 322	75 615	50 707	66 596
- Immobilisations corporelles				
Terrains	286 266		286 266	286 266
Agencements, aménagement, terrains	785 626	364 674	420 951	403 275
Constructions	19 841 565	6 887 137	12 954 428	13 270 573
Installations techniques, matériel et outillage	11 256 526	7 614 690	3 641 836	4 127 045
Immobilisations en cours	988 635	0	988 635	217 000
- Immobilisations financières				
Titres immobilisés	2 023 500	0	2 023 500	2 003 500
Dépôt et cautionnement	47 969	0	47 969	46 306
TOTAL I	35 369 535	14 951 153	20 418 382	20 426 013
- Stocks				
Matières premières et fournitures	184 090	0	184 090	183 052
- Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	3 910
- Créances				
Clients et comptes rattachés	3 391 653	64 010	3 327 643	4 389 216
Autres créances	387 492	0	387 492	1 012 446
Divers		0		
- Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	0	0		
- Disponibilités				
Disponibilités	9 455 143	0	9 455 143	9 884 609
Total II	13 418 378	64 010	13 354 368	15 473 233
- Produits à recevoir				
* Produits à recevoir	81 628		81 628	84 353
- Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	25 156	0	25 156	37 203
Total III	106 784	0	106 784	121 556
Total actif	48 894 697	15 015 163	33 879 534	36 020 803

Signature 1

BILAN

PASSIF	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<u>Fonds associatifs</u>		
- Fonds associatifs sans droit de reprise (subvention, dons, legs...)		
Subvention d'investissement	1 909 307	1 909 307
Dons et legs	219 357	242 075
- Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserve de trésorerie	1 698 581	1 698 582
Excédent affecté à l'investissement	4 095 928	4 098 893
Réserves réglementées pour renouvellement immobilisations	3 531 927	3 542 249
- Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Report à nouveau	2 309 852	1 857 783
Résultat de l'exercice	17 464	613 903
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	643 875	830 616
- Provisions réglementaires		
Provisions réglementaires	0	
TOTAL I	14 426 292	14 793 408
<u>Provision pour risques et charges</u>		
- Provision pour risques	105 061	57 725
- Provision pour charges	0	
TOTAL II	105 061	57 725
<u>Fonds dédiés</u>		
- Sur subventions de fonctionnement	98 705	95 258
- Sur autres ressources		
Total III	98 705	95 258
<u>Dettes</u>		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 145 722	9 074 797
- Emprunt et dettes financières divers	5 173 182	8 381 771
- Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	49 209
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	859 513	950 938
- Dettes fiscales et sociales	1 956 423	2 450 801
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 995	125 061
- Autres dettes	73 641	41 474
Total IV	19 249 476	21 074 051
<u>Comptes de régularisation</u>		
- Produits constatés d'avance	0	361
- Instrument de trésorerie	-	-
Total V	0	361
Total passif	33 879 534	36 020 803

COMPTE DE RESULTAT

Arrêté au	31.12.2019	31.12.2018
Produits d'exploitation		
- Production vendue biens et services	2 011 148	1 841 048
Chiffre d'affaires		
- Production stockée		
- Production immobilisée	50 099	
- Subvention d'exploitation	124 554	175 830
- Autres produits	17 737 194	18 116 981
- Reprise provisions et amortissements (transfert de charge)	24 309	67 396
Produits d'exploitation TOTAL I	19 947 304	20 201 255
Ventes internes ADSEA	-1 163 718	-1 242 534
Produits d'exploitation sans ventes internes ADSEA TOTAL I	18 783 586	18 958 721
Charges d'exploitation		
- Achat matières premières et autres approvisionnements	1 244 820	1 194 177
- Variation de stocks	6 898	-21 705
- Autres achats et charges externes	5 674 217	4 774 974
- Impôts et taxes et versements assimilés	862 607	683 905
- Salaires et traitements	7 916 568	8 245 762
- Charges sociales	2 764 347	3 277 737
- Dotations	1 622 832	1 680 287
- Autres charges	-	-
Charges d'exploitation TOTAL I	20 092 290	19 835 137
Achats internes ADSEA	-1 163 718	-1 242 534
Charges d'exploitation TOTAL II	18 928 573	18 592 603
RESULTAT D'EXPLOITATION	-144 987	366 118
Produits financiers		
- Produits financiers de participation		
- Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
- Autres intérêts et produits assimilés		
- Reprise provision et transfert de charge		
- Différence positive de change		
- Produits nets cession VMP	36 452	37 363
Produits financiers TOTAL V	36 452	37 363
Charges financières		
- Charges financières	191 204	203 384
- Autres charges financières		
Charges financières TOTAL VI	191 204	203 384
RESULTAT FINANCIER	-154 752	-166 021
RESULTATS COURANTS AVANT IMPOTS	-299 738	200 097
Produits exceptionnels		
- Sur opération de gestion	22 244	6 543
- Sur opération en capital	303 582	364 311
- Reprise provision pour risques et charges	41 018	10 636
- Reprise provisions et transfert de charges	65 143	108 251
Produits exceptionnels TOTAL VII	431 988	489 741
Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion	28 629	18 276
- Sur opérations en capital	2 834	54 371
- Dotation aux amortissements et aux provisions	83 323	3 288
- Dotation provision pour risques et charges		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Charges exceptionnelles TOTAL VIII	114 785	75 936
RESULTAT EXCEPTIONNEL	317 203	413 805
TOTAL PRODUITS	19 252 026	19 485 825
TOTAL CHARGES	19 234 562	18 871 923
RESULTAT EXCEDENTAIRE	17 464	613 902

PERIMETRE DE SOMMATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes 2019 correspondent à la sommation des comptes de l'ensemble des établissements et services gérés par l'A.D.S.E.A. 05 et des comptes propres de l'association.

Il s'agit ;

- du Siège administratif et comptable à GAP
- du Foyer de vie pour adultes handicapés à GAP (FDV)
- du Foyer d'Hébergement pour travailleurs adultes handicapés à ROSANS (FH)
- du Foyer de Vie pour adultes handicapés à ROSANS (FDV)
- du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour adultes handicapés à ROSANS (SAVS)
- de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail pour adultes handicapés à ROSANS (ESAT)
- de la Maison d'Accueil Spécialisée à GAP (MAS)
- du Service d'Action Educative en Milieu Ouvert à GAP (AEMO)
- de l'Institut Médico Educatif à GAP (IME)
- du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile à GAP (SESSAD)
- de Centre Educatif et de Formation Professionnelle à ASPRES sur BUECH (CEFP)
- du service d'Accueil Modulable à GAP (SAM)
- de la Maison d'Enfants à Caractère Social La Récampa à LA ROCHE des ARNAUDS (MECS)
- du Foyer d'Accueil Médicalisé à GAP (Internat et Semi-Internat) (FAM)
- du Foyer d'Accueil Médicalisé du Bois de Saint Jean à GAP (Soins - ARS)) (FAM)
- du service des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé à GAP (MASP)
- du service pour les Mineurs Non Accompagnés à GAP (MNA)
- du Service d'Accueil et de Mise à l'Abri à GAP (SAMA)

L'ensemble de ces établissements et services est géré par l'A.D.S.E.A. qui a reçu, pour chacun et selon le cas, une habilitation, une autorisation ou un agrément et signé une convention auprès des autorités compétentes.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Création en 2019 d'une entreprise adaptée sous la forme juridique d'une SASU dont l'ADSEA 05 est actionnaire à 100%. Démarrage de l'activité en janvier 2020.

Création en 2019 du Fonds de Dotation de l'ADSEA des Hautes Alpes pour 15 000 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclarait que le coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 17 mars 2020, la France est entrée en confinement. A ce jour, l'association n'est pas en mesure de déterminer les conséquences du contexte sanitaire actuel et son évolution sur ses activités, ainsi que sur sa situation financière et ses résultats.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- L'indépendance des exercices,
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 92-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés ;
- de l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux ;

ACTIF IMMOBILISE

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2006, les comptes ont été établis en application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatifs à la définition et à la comptabilisation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La décomposition a été faite conformément aux règlements.

Les éléments décomposables identifiés correspondent aux bâtiments de foyers de vie et aux ateliers de formation et de production.

Les Immobilisations sont entrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production qui inclut le coût indirect du responsable des travaux.



DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENTS

- Les durées d'amortissements pratiquées pour les différentes immobilisations sont les suivantes :

Nature des Immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Terrains	-
Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Bâtiments constructions	15 à 50 ans
Installations et aménagements	5 à 20 ans
Equipement technique	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

- Exception à la règle :

Les immobilisations ayant une valeur d'achat de moins de 500 € (seuil de tolérance fiscale) doivent être comptabilisées en charge.

Néanmoins, afin d'avoir une trace de l'achat lors des inventaires physiques, ces investissements seront immobilisés et amortis sur 1 an.

- Toutes les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

- Dotations aux amortissements :

- Les immobilisations acquises sont amorties à compter de leur date d'acquisition.
- Pour les biens immobiliers qui sont construits, la date de mise en service correspond au démarrage des amortissements

- Transfert d'immobilisation entre établissements :

- La cession de l'immobilisation est comptabilisée à sa valeur nette comptable
- Elle est amortie suivant la durée résiduelle restante depuis son acquisition
- Pour les immobilisations totalement amorties, la cession sera comptabilisée pour un euro symbolique ainsi que son enregistrement sur le nouvel établissement.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée quand la valeur du marché à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition. Elle correspond à la différence de ces deux valeurs.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions constatées sont destinées à couvrir les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Ces passifs trouvent leur origine dans les obligations (juridiques ou implicites) de l'association qui résultent d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources sans contre partie.



EMPRUNTS

Le capital à rembourser est comptabilisé au passif du bilan.
Le coût des emprunts (intérêts) est comptabilisé en charges.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement valorisés dans les comptes consolidés de l'A.D.S.E.A. au 31/12/2019 pour :

- 12 617,80 € correspondant aux frais engagés pour les studios SAVS du BERSAC avant leur location aux Travailleurs Handicapés
- 508,06 € correspondent au contrat de maintenance de l'ascenseur des futurs locaux du Foyer Occupationnel de ROSANS (anciens locaux de la MAS).

STOCKS

Les stocks sont évalués à la valeur du marché pour les stocks agricoles et à la valeur d'achat pour les autres.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque celui-ci perd de sa valeur.

- Exception à la règle :

Les variations de stocks doivent être comptabilisées dans les comptes 6031 à 6037.

Excepté les ateliers de production de l'ESAT de ROSANS, la variation est comptabilisée directement dans le compte de charge concerné afin de faciliter le contrôle de l'exécution budgétaire par les autorités de tarification.

DETTES CONGES PAYES

- Exception à la règle :

La variation de la dette pour congés payés du personnel doit être comptabilisée dans les comptes suivants :

6318 pour le montant des charges fiscales de la dette

6412 pour le montant brut de la dette

64528 pour le montant des charges sociales de la dette

La comptabilisation de cette dette est refusée par les autorités de tarification et afin de leur permettre d'identifier facilement le montant à rejeter, le montant total de la variation de la dette est comptabilisé au compte 6412.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.



CAPITAUX PROPRES

Certains mouvements d'investissements (reprise de fonds propres) sont décidés par les tarificateurs sans décision de notre Assemblée Générale.

En effet, les arrêtés de l'exercice budgétaire fixant le montant des groupes fonctionnel (dépenses et recettes) des établissements peuvent prévoir des recettes en atténuation des dotations avec amortissements.

Peuvent être concernés les comptes de capitaux propres suivants :

- 1025 Legs et donations
- 10682 Excédents affectés à l'investissement
- 10685 et 141 Réserve de trésorerie
- 10687 Réserve de compensation des amortissements
- 1421 Provision pour renouvellement des immobilisations

ADSEA - RESULTATS DE CLOTURE 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS

ETABLISSEMENTS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		REPRISE RESULTATS DE CLOTURE ANNEES ANTERIEURES		RESULTAT DE CLOTURE AVANT AFFECTATION		PROPOSITION D'AFFECTATION ADSEA		PROPOSITION DE REPRISE SUR PRIX DE JOURNEE 2021
	Excédent Déficit	14 479,41 Excédent Déficit	Excédent Déficit	-35 763,60 Excédent Déficit	Excédent Déficit	50 242,91 Excédent Déficit	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	
FOYER DE VIE DE GAP	Excédent	14 479,41	Excédent	-35 763,60	Excédent	50 242,91			00 242,91
FOYER D'HERBERGEMENT ROSANS	Excédent	102 303,40	Excédent		Excédent	102 303,40		102 303,40	
FOYER DE VIE ROSANS	Excédent	115 490,09	Excédent	10 636,00	Excédent	126 125,99	76 125,99	50 000,00	
SAVS ROSANS	Excédent	10 058,76	Excédent		Excédent	10 058,76	10 058,76		
ESAT ROSANS (social)	Excédent	45 451,39	Excédent	985,32	Excédent	44 866,07			-44 866,07
MAS Saint Jean GAP	Excédent	64 246,51	Excédent	24 447,81	Excédent	88 694,12		88 694,12	
IME Saint Jean GAP	Excédent	149 997,77	Excédent		Excédent	149 997,77	49 997,77	100 000,00	
SEBBAO Saint Jean GAP	Excédent	5 368,74	Excédent	20 000,00	Excédent	14 611,26	14 611,26		
FAM Saint Jean Hébergement GAP	Excédent	27 914,50	Excédent		Excédent	27 914,50			-27 914,50
FAM Saint Jean Soins GAP	Excédent	41 878,28	Excédent		Excédent	41 878,28		41 878,28	
SOME AEMO GAP	Excédent	83 735,41	Excédent	47 531,00	Excédent	36 104,41			-36 104,41
MES La Réunion Inténet LA ROCHE DES ARNAUDS	Excédent	3 927,24	Excédent	10 217,47	Excédent	6 290,23		6 290,23	
CEFTP ASPRES SUR BUECH	Excédent	1 483,88	Excédent		Excédent	80 361,70			-80 361,70
SIERGE ADMINISTRATIF Saint Jean GAP	Excédent	8 413,87	Excédent	12 959,00	Excédent	4 545,13			-4 545,13
SIERGE MASP Saint Jean GAP	Excédent	15 671,90	Excédent	16 732,00	Excédent	33 403,80	19 403,80	15 000,00	
MMA	Excédent	46 793,82	Excédent	947,00	Excédent	45 816,82		15 000,00	30 816,82
SAMA	Excédent	381 813,88	Excédent	12 967,00	Excédent	368 836,98			-368 836,98
TOTAL Sans Production ESAT	Excédent	20 629,27	Excédent	86 215,28	Excédent	106 844,55	169 237,18	419 166,03	Excédent Déficit -481 558,66
Production ESAT	Excédent	68 952,26	Excédent	241 312,00	Excédent	310 264,26			
TOTAL GENERAL	Excédent	89 581,53	Excédent	327 527,28	Excédent	417 108,81	169 237,18	419 166,03	Excédent Déficit -481 558,66

Jou

EXPLICATIF DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS

EXERCICE 2019 DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ETABLISSEMENTS ET SERVICES	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
			DEBITEUR	CREDITEUR
GAP Foyer de Vie	1 303 554	1 318 033		14 479
ROSANS Foyer d'hébergement	942 165	1 044 469		102 303
ROSANS Foyer de Vie	2 308 447	2 423 938		115 491
ROSANS SAVS	157 396	167 495		10 099
ROSANS ESAT Social	1 026 440	980 988	45 451	
ROSANS ESAT Production	3 208 408	3 277 360		68 952
GAP Maison d'Accueil Spécialisé	1 838 707	1 902 953		64 246
GAP IME Saint Jean	3 356 418	3 506 416		149 998
GAP SESSAD Saint Jean	620 486	615 097	5 389	
GAP FAM Hébergement	927 553	899 638		-27 915
GAP FAM Soins	395 728	437 606		41 878
GAP SOAE AEMO	672 687	588 952	83 735	
LA ROCHE des ARNAUDS MECS LA RECAMPA Internat + Accueil Modul.	1 155 760	1 151 833	3 927	
ASPRES sur BUECH CEFP	1 856 947	1 855 463		-1 484
GAP Siège Administratif	934 487	942 901		8 414
GAP Siège MASP	74 415	91 087		16 672
MNA	315 394	362 157		46 764
SAMA	599 898	218 085	381 814	
TOTAL	21 694 891	21 784 472	520 316	609 898

BILAN ACTIF

RETRAITEMENT BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS POUR PASSAGE AU BILAN COMPTABLE

RUBRIQUES DU BILAN	BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS	COMPENSATION DEBIT CREDIT	INTRA-GROUPE	BILAN COMPTABLE
Frais d'Etablissement	4 090			4 090
Logiciels	50 707			50 707
Terrains	286 266			286 266
Agencements aménagements terrains	420 951			420 951
Constructions	12 954 428			12 954 428
Installations techniques	3 641 836			3 641 836
Immobilisations en cours	988 635			988 635
Titres de participation	2 023 500			2 023 500
Dépôt et cautionnement	47 969			47 969
Total actif immobilisé	20 418 382			20 418 382
Comptes de liaisons	2 866 500		-2 866 500	0
Total comptes de liaisons	2 866 500		-2 866 500	0
Stocks matières premières et fournitures	184 090			184 090
Avances et acomptes versés sur commande	0			0
Clients et comptes rattachés	3 327 643			3 327 643
Autres créances	387 492			387 492
Valeurs mobilières de placement				0
Disponibilités	9 455 143			9 455 143
Charges constatées d'avance	25 156			25 156
Produits à recevoir	81 628			81 628
Total actif circulant	13 461 152	0		13 461 152
Total Actif	36 746 034	0	-2 866 500	33 879 534

BILAN PASSIF (1)
RETRAITEMENT BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS POUR PASSAGE AU BILAN COMPTABLE

RUBRIQUES DU BILAN	BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS	COMPENSATION DEBIT CREDIT	DOMMAGES ET INDEMNITES	PROVISION GROSSES REPARATIONS
Domages et indemnités	50 682		-50 682	
Dons et legs	219 357			
Subventions affectés à des biens renouvelables	1 909 307			
Réserve de trésorerie	1 698 581			
Excédents affectés à l'investissement	4 095 928			
Réserves réglementées pour renouvel. Immobil.	3 531 927			
Autres réserves	863 625			
Reports à nouveau	777 967		82 627	46 940
Résultat de l'exercice	89 581		-31 945	
Subventions affectées à des biens non renouvel.	643 875			
Provisions réglementées - Provisions pour travaux	46 940			-46 940
Total fonds propres	13 927 771	0	0	0
Provisions pour litiges avec personnel	105 061			
Provisions pour ind. départ retraite	498 521			
Total provisions pour risques et charges	603 582		0	0
Provisions réglementées - Fonds dédiés	98 705			
Total provisions réglementées - Fonds dédiés	98 705			
Comptes de liaisons	2 866 497			
Total comptes de liaisons	2 866 497	0	0	0
Emprunts	11 145 722			
Dettes financières	5 173 182			
Avances et acomptes reçus	0			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	859 513			
Dettes fiscales et sociales	1 956 423			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 995			
Autres dettes	73 641			
Produits constatés d'avance	0			
Total dettes	19 249 476	0	0	0
Total passif	36 746 030	0	0	0

BILAN PASSIF (2)
RETRAITEMENT BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS POUR PASSAGE AU BILAN COMPTABLE

RUBRIQUES DU BILAN	DIFFERENCE SUR REALISATION ACTIF IMMO	DIFFERENCE SUR REALISATION ACTIF CIRCULANT	INTRA-GROUPE	PROVISION INDEMNITES RETRAITES	DOTATION PROVISIONS pour RISQUES	BILAN COMPTABLE
Dommages et indemnités						0
Dons et legs						219 357
Subventions affectées à des biens renouvelables						1 909 307
Réserve de trésorerie						1 698 581
Excédents affectés à l'investissement						4 095 928
Réserves réglementées pour renouvellement immo.						3 531 927
Autres réserves	-430 141	-433 484				0
Report à nouveau	430 142	433 484		538 693		2 309 852
Résultat de l'exercice				-40 172		17 464
Subventions affectées à des biens non renouvel.						643 875
Provisions réglementées - Provisions pour travaux.						0
Total fonds propres	0	0	0	498 521	0	14 426 292
Provisions pour litiges avec personnel						105 061
Provisions pour ind. départ retraite				-498 521		0
Total provisions pour risques et charges	0	0	0	-498 521	0	105 061
Provisions réglementées - Fonds dédiés						98 705
Total provisions réglementées - Fonds dédiés						98 705
Comptes de liaisons			-2 866 497			0
Total comptes de liaisons	0	0	-2 866 497			0
Emprunts						11 145 722
Dettes financières						5 173 182
Avances et acomptes reçus						0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						859 513
Dettes fiscales et sociales						1 956 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						40 995
Autres dettes						73 641
Produits constatés d'avance						0
Total dettes	0	0	0	0	0	19 249 476
Total passif	0	0	-2 866 497	0	0	33 879 534

RETRAITEMENT RESULTATS COMPTES ADMINISTRATIFS POUR PASSAGE AUX RESULTATS COMPTABLES

Rubriques du compte de résultat	Résultat Administratif	Frais de siège et inter établi.	Provision indemnité retraite	Provision réserve Actif Immo. et circulant	Ventes internes ADSEA 628000	Domage malfaçons virée au compte de résultat	Résultat Comptable
Achat de matières premières et autres approv.	1 244 820		687 211				1 244 820
Variation de stocks	6 898						6 898
Autres achats et charges externes	5 674 217	-82 487			-1 081 231		4 510 499
Impôts et taxes et versements assimilés	862 607						862 607
Salaires et traitements	7 916 568	-73 486					7 843 082
Charges sociales	2 764 347						2 764 347
Dotations aux amortissements sur immobilis.	1 621 972						1 621 972
Dotation aux provisions actif immobilisé							0
Dotation aux provisions actif circulant	860						860
Autres charges							0
Frais de siège social	804 651	-804 651					0
Charges financières	191 204						191 204
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 629						28 629
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	2 834						2 834
Dotation aux provisions pour risques et charges	163 007		-79 685				83 323
Total des charges	21 282 615	-960 624	-79 685	0	-1 081 231	0	19 161 075
Production vendue (biens et services)	2 011 148				-1 081 231		929 917
Subvention d'exploitation	124 554						124 554
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	24 309						24 309
Autres produits	17 787 293	-155 973					17 631 320
Quotie-part des établissements au siège	804 651	-804 651					0
Produits financiers	36 452						36 452
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 244						22 244
Produits exceptionnels sur gestion de capital	335 527					-31 945	303 582
Reprise provision pour risques et charges	119 857		-119 857				0
Reprise sur provisions et transfert de charges	106 161			0			106 161
Total des produits	21 372 196	-960 624	-119 857	0	-1 081 231	-31 945	19 178 539
Résultat de l'exercice	89 581	0	-40 172	0	0	-31 945	17 464

VARIATION AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables ETAT 131 Subvention d'investiss. non renouvelable IME St Jean	1 648 373			1 648 373
139 Subvention IME inscrite au compte de résultat	947 843	139 000		1 086 843
Total IME	700 530	-139 000		561 530
ETAT 131 Subvention d'investiss. non renouvelable FAM	195 136			195 136
139 Subvention FAM inscrite au compte de résultat	156 117	19 515		175 632
Total FAM	39 019	-19 515		19 504
REGION 131 Subvention d'investiss. non renouvelable FAM	195 136			195 136
139 Subvention d'investiss. non renouvelable FAM	156 117	19 515		175 632
Total FAM	39 019	-19 515		19 504
131 Subvention d'investiss. non renouvelable taxe d'apprentissage IME St Jean	97 624	0	0	97 624
139 Subvention TA inscrite au compte de résultat IME St Jean	45 936	8 600		54 536
Total IME	51 688	-8 600	0	43 087
131 Subvention d'investiss. non renouvelable taxe d'apprentissage CEFTP	66 038	22	0	66 060
139 Subvention TA inscrite au compte de résultat CEFTP	65 677	132	0	65 809
Total CEFTP	361	-110		251

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES**

Financier	Objet	Début 2019	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources	Fin d'exercice 2019
Département compte 194010	Evaluation interne BARRET	3 186.06			3 186.06
Département compte 194011	Prévention des risques Foyer d'hébergement ROSANS	3 537.00			3 537.00
Département compte 194012	Formation CHSCT Foyer d'hébergement ROSANS CEFTP	0.00 0.00			0.00 0.00
Département compte 194014	Fonds formation AEMO SOAE CEFTP	3 076.00 8 150.00			3 076.00 8 150.00
Département compte 194015	Intervention addictions CEFTP	5 900.00			5 900.00
Département compte 194016	Formation cuisine CEFTP	4 000.00			4 000.00
Département compte 194018	Formation incendie CEFTP	0.00			0.00
Département compte 194021	Formation AFPS CEFTP	4 500.00			4 500.00
Département compte 1940193	Formation GEPC CEFTP	250.00			250.00
Etat compte 19400002	CNR Certif [®] Iso 22000 ESAT ROSANS	0.00			3 690.00
Etat compte 19400003	CNR Normes HACCP ESAT ROSANS	0.00			71.68
Etat compte 194021	Prévention des risques ESAT ROSANS	8 620.00			8 620.00
Sécurité Sociale compte 194050	Evaluation Interne-Externe M.A.S. Saint Jean I.M.E. Le Bois de Saint-Jean	7 134.00 7 530.64			7 134.00 7 530.64
Sécurité Sociale compte 194051	Prévention des risques M.A.S. Saint Jean	2 480.00			2 480.00
Sécurité Sociale compte 194052	Formation C.H.S.C.T. M.A.S. Saint Jean	1 860.00			1 860.00
Sécurité Sociale compte 194054	Fonds formation M.A.S. Saint Jean	31 140.81			31 140.81
Sécurité Sociale compte 194056	Fonds déménagement M.A.S. Saint Jean	0.00			0.00
Sécurité Sociale compte 194058	Fonds ferme pédagogique I.M.E. Le Bois de Saint-Jean	2 857.68			2 857.68
Département compte 194170	Fonds Les Jardins Partagés F.A.M. Saint Jean	1 035.37	314		721.37
	TOTAL	95 257.56	314.00	0.00	98 705.24

VARIATION BRUTE DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début exercice	Augmentation			Diminution			Fin d'exercice
		En cours	Transfert	Autres	En cours	Transfert	Autres	
Frais d'établissement	13 126							13 126
Frais de recherche et développement								
Concessions et brevets								
Logiciels informatiques	126 022			300				126 322
Immobilisations incorporelles	139 148	0	0	300	0	0	0	139 448
Terrains	286 266							286 266
Agencements, aménagement terrains	739 040			46 586				785 626
Constructions sur sol propre	19 472 221			369 345				19 841 565
Installations techniques, matériel et outillage	10 974 762			359 927			78 161	11 256 527
Immobilisations en cours	217 000			864 696			93 062	988 635
Immobilisations corporelles	31 689 288	0	0	1 640 553	0	0	171 223	33 158 619
Titre de participation et dépôt et cautionnement	2 003 500			20 000				2 023 500
	46 306			3 978			2 315	47 969
Immobilisations financières	2 049 806	0	0	23 978	0	0	2 315	2 071 469
TOTAL GENERAL	33 878 242	0	0	1 664 831	0	0	173 538	35 369 535

VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début exercice	Augmentation		Diminution		Fin d'exercice
		Transfert	Autres	Transfert	Autres	
Frais d'établissement	7 672		1 363			9 036
Frais de recherche et développement	0					0
Concessions et brevets	0					0
Logiciels informatiques	59 426		16 189			75 615
Immobilisations corporelles	67 099		17 552			84 651
Terrains						
Agencements, aménagements terrains	335 766		28 909			364 674
Constructions sur sol propre	6 201 648		685 489			6 887 137
Installations techniques, matériel et outillage	6 847 718		839 022		72 050	7 614 690
Immobilisations corporelles	13 385 132	0	1 553 420	0	72 050	14 866 502
TOTAL GENERAL	13 452 231	0	1 570 972	0	72 050	14 951 152

VARIATION DES PROVISIONS POUR LITIGES AVEC LE PERSONNEL

ETABLISSEMENT	MONTANT AU 31/12 N-1	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISE DANS L'EXERCICE		MONTANT AU 31/12 N
			ANNULEE	IMPUTEE	
SIEGE					
FOYER DE VIE DE GAP					
FOYER HEBERGEMENT ROSANS	18 840.00		18 840.00		0.00
ESAT ROSANS	0.00	65 489.00			65 489.00
PRODUCTION ESAT ROSANS					
A.E.M.O. - S.O.A.E.					
IME LE BOIS DE SAINT-JEAN		13 200			13 200.00
FAM		372			371.91
CEFTP INTERNAT	38 885.00		12 885.00		26 000.00
CEFTP FORMATION					
CEFTP PLACEMENTS EXTERIEURS					
MECS LA RECAMPA	0				0.00
TOTAUX	57 725.00	79 060.91	31 725.00	0.00	105 060.91

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est constituée en fonction des risques de non recouvrement.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DES DEPRECIATIONS DES CREANCES

ETABLISSEMENT	MONTANT AU 31/12 N-1	DOTATION DE L'EXERCICE cpte 68174	REPRISE DANS L'EXERCICE			MONTANT AU 31/12 N cpte 492000
			ANNULEE cpte 78174	IMPUTEE cpte 771000	refusée DDASS	
CLIENTS						
Production ROSANS	14 312.93	860.06	2 163.17			13 009.82
TOTAL	14 312.93	860.06	2 163.17			13 009.82
ORGANISMES PAYEURS	cpte 491000	cpte 681741	cpte 781741	cpte 422000	cpte 115150	cpte 491000
Foyer BARRET-SUR-MEOUGE	10 000.00		10 000.00			0.00
M.A.S. Saint Jean	3 435.00		3 435.00			0.00
F.A.M. Saint Jean						
SAVS ROSANS						
Foyer Occupationnel ROSANS						
Foyer d'hébergement ROSANS						
S.O.A.E.						
I.M.E. Le Bois de Saint-Jean						
M.E.C.S.						
CEFP		51 000.00				
TOTAL	13 435.00	51 000.00	13 435.00	0.00		0.00
TOTAUX	27 747.93	51 860.06	15 598.17	0.00		13 009.82

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES
ETAT D'EXIGIBILITE DES CREANCES ET DES DETTES

	MONTANT BRUT	ECHEANCE - 1 an	ECHEANCE + an - 5 ans	ECHEANCE + 5 ans
CREANCES				
Acomptes versés sur commande en cours	70 250	70 250		
Organismes payeurs et clients	3 322 688	3 322 688		
Autres créances	387 492	387 492		
Subventions à recevoir				
TVA à récupérer et à encaisser	9 136	9 136		
Produits à recevoir	81 628	81 628		
Charges constatées d'avance	25 156	25 156		
TOTAL DES CREANCES	3 896 350	3 896 350		
DETTES				
Emprunts	11 145			
Emprunts et dettes financières divers	722	1 557 633	2 617 132	6 970 958
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	5 173 182	5 173 182		
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0		
Dettes fiscales et sociales	859 513	859 513		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 956 423	1 956 423		
Autres dettes	40 995	40 995		
	58 641	58 641		
TOTAL DES DETTES	19 234 476	9 646 387	2 617 132	6 970 958

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019 DES EMPRUNTS**

ETABLISSEMENT	CAPITAL DU AU 31/12 N-1	INTERETS DUS AU 31/12 N-1	NOUVEAU CONTRAT CAPITAL	NOUVEAU CONTRAT INTERETS	REBOURSEMENT CAPITAL	ANNEE		ANNUITES RESTANTES DUES.	ANNEE FIN D'AMORT.	PART CAPITAL -1 AN	PART CAPITAL 1 A SANS	PART CAPITAL > 5ANS
						INTERETS	CAPITAL					
PRODUCTION ESAT	221 571,89	4 460,05			55 759,64	1 860,84	2 489,41	166 311,65	2022	56 306,67	109 312,57	
Production Cuisine Cereale	486 193,89	7 227,35			210 855,40	4 796,56	2 430,79	237 689,28	2021	195 611,11	89 527,38	
FAM - MAS Le Bois de Saint Jean	1 264 865,73	281 541,86			66 497,09	26 885,72	254 678,14	1 472 764,76	2039	65 859,67	530 444,23	821 794,74
IME - MAS Le Bois de Saint Jean	1 250 000,00	305 961,37			100 000,00	35 142,44	270 819,53	1 420 819,53	2031	100 000,00	500 000,00	500 000,00
Silage ADSEA	332 659,39	38 157,71			40 264,66	9 177,62	28 960,05	321 374,82	2026	41 456,27	226 426,59	24 511,87
Foyer d'habergement	865 349,97	219 501,76			39 116,31		20 246,77	836 481,45	2036			
FOYER DE VIE ROCMAIS	4 608 669,56	1 296 794,39			164 624,93	84 121,51	1 212 662,88	5 656 706,51	2042	187 688,81	885 958,41	3 390 485,41
FOYER DE VIE GAP (1ère échéance 2020)			1 750 000,00	376 797,74			376 797,74	2 128 797,74	2044	57 700,01	302 376,22	1 389 823,77
			1 000 000,00	215 313,00			215 313,00	1 215 313,00	2044	32 971,43	172 786,38	794 242,19
TOTAL	9 048 929,42	2 153 635,09	2 750 000,00	582 110,74	677 117,03	162 064,49	2 384 426,35	13 506 238,74		717 487,97	2 817 131,78	6 970 857,89

DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

- <u>Clients et comptes rattachés</u>	
Organismes payeurs	3 065 204.48
Clients des productions ESAT	257 483.15
- <u>Autres créances</u>	
Créances liées au personnel	206 573.64
Taxe sur la valeur ajoutée	13 446.20
Crédit impôt taxe sur salaires	0.00
Aide au poste ETAT	67 707.98

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF

- <u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	
* Comptes fournisseurs	613 431.79
* Reversement d'ôs aux organismes payeurs	239 356.32
* Comptes fournisseurs immobilisations	40 994.80
- <u>Dettes fiscales et sociales</u>	
* Dettes provisionnées pour congés à payer, CET et PERCO	1 108 380.14
* Conseil d'établissement	
* URSSAF + Pôle emploi	239 455.02
* Mutuelles	53 994.28
* Médéric Retraite	67 781.30
* CHORUM Prévoyance	44 682.12
* Mutualité Sociale Agricole	4 001.34
* TVA	6 113.73
* Taxe sur salaires	11 947.00
* UNIFAF	109 111.50
* FAFSEA	79.00
* Effort construction	31 455.85
* OETH	0.00
* Etat taxes foncières et impôts	176 432.00

COMPTE DE REGULARISATION ET CREDIT BAIL

Charges constatées d'avance	25 156.00
Produits constatés d'avance	0.00

ENGAGEMENT HORS BILAN

- Engagements reçus

- * garantie du département à 25% pour un emprunt Crédit Foncier de 1 840 000,00 € du 15 mai 2007 (FAM du Bois de Saint Jean).
- * caution NATIXIS GARANTIES à 56,25% pour un emprunt Crédit Foncier de 1 840 000,00 € du 28 mars 2007 (FAM du Bois de Saint Jean).
- * garantie de la Caisse d'Épargne par caution bancaire pour un emprunt CDC de 2 000 000 € du 16 décembre 2010 (IME du Bois de Saint Jean)
- * garantie de la Compagnie Européenne de Garanties et de cautions pour un emprunt de 500 000 € du 26/03/2014 (Siège ADSEA)
- * garantie de la caisse d'Épargne par caution bancaire pour un emprunt CDC de 940 000 € du 19 mai 2016 (Foyer d'Hébergement ROSANS)
- * garantie du département à 100% pour un emprunt Caisse d'Épargne de 4 810 000,00 € du 1er juin 2017 (Foyer d'Hébergement ROSANS)
- * garantie du département des Hautes Alpes à 50% pour un emprunt de 2 750 000 € du 7 mars 2019 (Foyer de vie de Gap)

- Engagements donnés

- * mandat de gestion de trésorerie Banque Populaire des Alpes du 14 septembre 2001
- * promesse d'hypothèque à hauteur du montant du prêt de 1 800 000 € sur les locaux de la cuisine centrale du Bersac
- * promesse d'hypothèque à hauteur du montant du prêt de 390 000 € sur les locaux de la cuisine centrale du Bersac

- Engagements du crédit bail

- * NEANT

1) ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière seront financés lors de leur survenance par les tiers financeurs dans le cadre de la procédure budgétaire ;

La provision de 498 521 € constatée dans les comptes administratifs de l'association ne couvre pas la totalité des engagements de l'association (uniquement le personnel ayant atteint 57 ans). Ainsi un retraitement a été fait au niveau de l'état de passage.

Le calcul de ces engagements tient compte d'un départ volontaire à la retraite entre 60 ans et 62 ans suivant l'année de naissance de la personne, de l'espérance de vie, du taux de turn-over (1%), du taux d'actualisation (3.00%), d'un taux de charges sociales de 40%.

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes pour la mission légale, payés en 2019, sont de 16 000 € H.T. soit 19 200 € T.T.C.

Effectif du personnel au 31/12/2019

Effectif sous contrat au 31/12/2019

Par contrat	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF
CDI	165.004	182	94.082	100	259.086	282
CDD	2	2	4	4	6	6
CAE/CUI	3	3	2.771	3	5.771	6
CEA	0	0	2	2	2	2
CPR	6	6	1	1	7	7
Apprenti	1	1	0	0	1	1
TOTAL	177.004	194	103.853	110	280.857	304

Effectif présents au 31/12/2019

Par section	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF
Administration gestion	20.843	25	2	2	22.843	27
Direction encadrement	9.7	10	8	8	17.7	18
Médical paramédical	31.047	38	6.287	8	37.334	46
Services généraux	19.564	21	36.166	40	55.73	61
Sociaux éducatifs	95.85	102	51.4	52	147.25	154
TOTAL	177.004	196	103.853	110	280.857	306

EFFECTIF DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN E.S.A.T.

AU 31 DECEMBRE 2019

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
E.S.A.T. ROSANS	40	24	64
TOTAL	40	24	64

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Monsieur le Commissaire aux comptes,

En application des dispositions des articles L 313-25 et R 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous vous adressons, ci-après, la liste des conventions maintenues ou issues de l'exercice 2019.

1°) Convention avec la Directrice Générale, Madame NICOLAS Muriel

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 76 634 €
- Dont Avantages en nature véhicule 1 956 €
- Frais de déplacements 3 505 €

2°) Convention avec la Directrice du Pôle Hébergement Adultes, Madame ANGE Judith

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 61 219 €
- Dont Avantages en nature véhicule 1 418 €
- Frais de déplacements 239 €
- Son époux est également salarié de l'A.D.S.E.A. 05 :
Monsieur ANGE Jean Claude :
 - Rémunération brute annuelle perçue en tant que Directeur adjoint du CEFP au cours de l'exercice 52 549 €
 - Avantage en nature logement et véhicule 0 €
 - Frais de déplacement 85 €

3°) Convention avec la Directrice du Pôle Enfance, Madame SALVI GARCIA Véronique

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 57 863 €
- Dont Avantages en nature véhicule 2 407 €
- Frais de déplacements 183 €

4°) Convention avec le Directeur Administratif et Financier, Monsieur BROUANT Philippe

- Poursuite de son contrat de travail jusqu'au 19/03/2019
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 73 526 €
- Dont Avantages en nature logement 0 € et véhicule 0 €
- Frais de déplacements 0 €

5°) Convention avec la Directrice des Ressources Humaines, Madame CHAUVAT Laetitia

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 54 800 €
- Dont Avantages en nature logement 0 € et véhicule 0 €
- Frais de déplacements 16 €

6°) Convention avec la Directrice du Pôle Médicalisé, Madame BEAUGRAND Anne

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 54 188 €
- Dont Avantages en nature logement 0 € et véhicule 2 227 €
- Frais de déplacements 1 090 €

7°) Convention avec le Directeur du pôle Travail Adapté, Monsieur ROUX Christian

- Poursuite de son contrat de travail
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 54 288 €
- Dont Avantages en nature logement 0 € et véhicule 1 286 €
- Frais de déplacements 118 €

8°) Convention avec le Directeur du pôle social, Monsieur TORRES David

- Poursuite de son contrat de travail jusqu'au 23/08/2019
- Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 36 613 €
- Dont Avantages en nature logement 0 € et véhicule 915 €
- Frais de déplacements 1 294 €

Le Président du Conseil d'Administration,
Monsieur NEGRO Jean Claude

29 et dernier feuillet annexé





« ADSEA 05 »

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et des conventions mentionnées à l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles qui ont été conclues lors des exercices précédents et qui sont toujours en cours.

Conventions avec les cadres dirigeants :

- Directrice Générale, Madame NICOLAS Muriel :
 - o Poursuite du contrat de travail,
 - o Rémunération brute perçue au cours de l'exercice 76 634 €,
 - o Avantage en nature véhicule pour 1 956 €,
 - o Frais de déplacements 3 505 €,



- Directrice du Pôle Hébergement Adulte, Madame ANGE Judith :
 - Poursuite du contrat de travail,
 - Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 62 219 €,
 - Dont avantage en nature véhicule pour 1 418 €,
 - Frais de déplacements 239 €,
 - Son époux est également salarié de l'association, dont les informations concernant sa rémunération sont les suivantes :
 - Poursuite du contrat de travail
 - Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 52 548 €,
 - Avantage en nature véhicule pour 0 €,
 - Frais de déplacements 85 €,

- Directrice du Pôle Enfance, Madame SALVI GARCIA Véronique :
 - Poursuite du contrat de travail,
 - Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 57 863 €,
 - Avantage en nature véhicule pour 2 407 €,
 - Frais de déplacements 183 €,

- Directeur Administratif et Financier, Monsieur BROUANT Philippe :
 - Poursuite du contrat de travail jusqu'au 19/03/2019,
 - Rémunération brute perçue au cours de l'exercice 73 526 €,
 - Avantage en nature véhicule pour 0 €,
 - Frais de déplacements 0 €,

- Directrice des Ressources Humaines, Madame CHAUVAT Laetitia :
 - Poursuite du contrat de travail,
 - Rémunération brute perçue au cours de l'exercice 54 800 €,
 - Avantage en nature logement 0 € et véhicule pour 0 €,
 - Frais de déplacements 16 €,

- Directrice du Pôle Médicalisé, Madame BEAUGRAND Anne :
 - Poursuite du contrat de travail,
 - Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 54 188 €,
 - Avantage en nature logement 0 € et véhicule pour 2 227 €,
 - Frais de déplacements 1 090 €.



- Directeur du Pôle Travail Adapté, Monsieur ROUX Christian :
 - o Poursuite de son contrat de travail,
 - o Rémunération brute perçue au cours de l'exercice 54288 €,
 - o Avantage en nature logement 0 € et véhicule pour 1 286 €,
 - o Frais de déplacements 118 €,

- Directeur du Pôle Enfance, Monsieur TORRES David :
 - o Poursuite de son contrat de travail jusqu'au 23/08/2019,
 - o Rémunération brute annuelle perçue au cours de l'exercice 36 613 €,
 - o Avantage en nature logement pour 0 € et véhicule pour 915 €,
 - o Frais de déplacements 1294 €.

Fait à Gap, Le 14 juin 2020

*S.A.S.U. de Commissaires aux Comptes COMES
Par son Président,
Commissaire aux Comptes Responsable,*

Philippe GAUTIER